



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent liquide (F)

Code-Nr. 152110

Nom du produit

naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point
d'ébullition bas

Index No

649-328-00-1

EC No

265-151-9

CAS No

64742-49-0

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster

Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244

E-Mail : info@weicon.de

Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)

Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Produit d'épuration et décapant

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R65

R66

Phrases R

65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS08

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

Réaction

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés nuisibles à la santé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. Composition/informations sur les composants

CAS No 64742-49-0

naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point
d'ébullition bas

EC No 265-151-9

Index No 649-328-00-1

Remarques complémentaires

< 0,1% Benzol (benzene)

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Si le produit est avalé, ou si l'on vomit le produit, risque de pénétration dans les poumons (risque d'aspiration).

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

narcose

céphalées

nausées

engourdissement

vertiges



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité
eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée : température ambiante

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm; 480min; 60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aerosoles.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
liquide

Couleur
limpide

Odeur
de solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
plage d'ébullition	180 °C				
Point d'éclair	> 60 °C				
Température d'inflammation	> 200 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	0,6 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	7 Vol-%				
Pression de vapeur	59 hPa	20 °C			
Densité	0,781 g/ml	20 °C			
Solubilité dans l'eau	0,04 g/l	20 °C			insoluble

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Matières à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
aldéhydes

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Constatations empiriques

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatigue.
L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, agent
liquide (F)**

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Il ne s'agit pas d'une marchandise transportée dangereuse selon IMDG.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 100 %

(composants organiques
volatils)

Valeur COV 781 g/L

(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.